



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°CU2CODT/STS/6/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Demanderesse : **Mme Anita DE DOBBELEER.**

Le terrain concerné est situé à 5002 Saint-Servais, rue des Champs, n°76 et 74 paraissant cadastré 11^{ème} division, section A n°157V.

Le projet consiste en la **régularisation et la transformation d'un ancien home.**

D.IV.5 et D.IV.40 - L'annonce de projet est réalisée en vertu des articles D.IV.5 et D.IV.40 du Code car le projet s'écarte du SOL en ce qui concerne :

- l'article 22 relatif à la zone d'habitation unifamiliale : "Cette zone est destinée à la construction d'immeubles d'habitation comportant un logement."

Or le projet prévoit 6 logements.

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 29 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2^{ème} étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h **(sur RDV*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **CU2CODT/STS/6/2024.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **(*)** auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be